

REGLEMENT INTERIEUR

L'Avenir de Rennes Gym a pour objectif l'enseignement de la pratique de la Gymnastique en loisirs ou en compétition. Celle-ci s'exerce à la F.S.C.F. ou à la F.F.G.

➤ L'association se réserve le droit de refuser toute inscription dès lors que l'effectif serait complet, ou d'annuler un cours en cas d'inscriptions insuffisantes.

➤ **Horaires** : Les horaires sont fixés en début de saison. La responsabilité du club s'exerce uniquement du début de l'entraînement à cinq minutes après la fin.

Merci de respecter les horaires établis, tant pour le début que pour la fin de l'entraînement. Assurez-vous de la présence du cadre avant de laisser votre enfant à la salle.

L'inscription au club engage vos enfants à venir régulièrement aux entraînements et à prévenir de leur absence en cas d'empêchement.

➤ **Utilisation des locaux** : L'accès aux vestiaires est réservé uniquement aux gymnastes, exclusivement aux heures d'entraînement. Il est interdit de fumer dans la salle ainsi qu'aux entrées de la salle. Toute dégradation des locaux ou du matériel sera à la charge des parents et pourrait en outre entraîner l'exclusion du club.

➤ **Respect des entraineurs** : toute conduite irrespectueuse envers le cadre ou les autres gymnastes pourrait entraîner l'exclusion du club.

➤ Le club décline toute responsabilité en cas de **vols d'objets** : bijoux, téléphone, etc.

➤ **Compétitions** : Les déplacements pour les compétitions sont sous la responsabilité des parents.

Les gymnastes inscrits sur les groupes compétition sont informés en début d'année des dates probables de compétition selon leur catégorie.

- ♦ Prenez bonne note des dates.

- ♦ **Afin de ne pas pénaliser l'équipe, et d'éviter une amende au club pour forfait, les gymnastes devront honorer les engagements qu'ils ont acceptés.**

L'adhésion au club implique l'acceptation de ce règlement interne.